

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19 	<p>L'an deux mil dix-sept, le treize mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents</u>: Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON, Annick KERIVEL, Régine GERARDI, Béatrice LE BIHAN, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Fabienne LE BLEIS, David DADEN, Jean-René LE DONGE, Pascale FLOCH'LAY et Anthony L'HOURS.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 13 mars 2017</p>	<p><u>Absente</u> : Jeanne HASCOET qui a donné procuration à Michel POULIQUEN</p> <p><u>Elue secrétaire de séance</u> : Michel POULIQUEN</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, Secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2017-7	1. Finances : a. Comptes de gestion 2016
D-2017-8 à D-2017-11	b. Comptes administratifs 2016
D-2017-12	c. Affectation des résultats 2016
D-2017-13	d. Emprunt pour le budget du lotissement de Roz Ar Ster : renouvellement du prêt relai
D-2017-14	2. Travaux : demande de subvention complémentaire pour la rénovation de la salle omnisports
D-2017-15	3. Cadre de vie : mise en place de convention d'abonnement au marché saisonnier
D-2017-16	4. Voirie : a. Aménagement vélos et piétons de la route départementale n°61 b. Nom de rues
	5. Affaires diverses

20h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 du conseil municipal.

1. Finances :**a. comptes de gestion - Délibération n°D-2017-7**

Monsieur Guy LE VERGE, Receveur municipal, présente à l'assemblée les comptes de gestion 2016. Les écritures sont conformes à la comptabilité tenue par l'Ordonnateur et n'appellent aucune remarque.

Les comptes de gestion 2016 de la commune, du service d'eau, du service d'assainissement collectif et du lotissement Roz Ar Ster dressés par le Receveur municipal sont approuvés à 16 voix pour et 3 abstentions.

b1. compte administratif 2016 de la commune– Délibération n°D-2017-8

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2016.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

chapitres	dépenses	prévisions	réalisations
011	charges à caractère général	464 900,00	403 635,16
012	charges de personnel	738 100,00	707 317,39
014	atténuation de produits	3 200,00	2 479,00
023	virement vers section investissement	140 963,07	-
042	opération d'ordre	18 189,93	57 059,93
65	autres charges de gestion courante	258 010,00	250 106,29
66	charges financières	44 000,00	40 838,71
67	charges exceptionnelles	500,00	0
	Total	1 667 863,00	1 461 436,48

chapitres	recettes	prévisions	réalisations
002	résultat reporté	120 000,00	120 000,00
013	atténuation charges de personnel	10 500,00	18 322,11
70	produits du domaine	119 550,00	118 208,88
73	impôts et taxes	894 284,00	908 863,31
74	dotations et subventions	493 579,00	528 849,34
75	autres produits de gestion courante	20 000,00	21 714,70
77	produits exceptionnels	0	11 738,40
042	opérations d'ordre	10 000,00	28 870,00
	Total	1 667 863,00	1 756 566,74

La section de fonctionnement permet, y compris le résultat reporté de l'année 2015 d'un montant de 120 000 €, de dégager un résultat de clôture de 295 130, 26 €.

La section d'investissement se présente comme suit :

chapitres	dépenses	prévisions	réalisations
001	solde négatif 2015	103 592,61	103 592,61
16	remboursement du capital	195 550,00	195 128,78
20	immobilisations incorporelles	127 235,00	69 713,84
21	immobilisations corporelles	93 750,00	57 875,86
23	immobilisations en cours	415 400,00	208 351,08
040/041	opérations d'ordre et patrimoniales	13 000,00	28 870,00
	total	948 527,61	663 532,17

chapitres	recettes	prévisions	réalisations
021	virement de la section investissement	140 963,07	-
1022	f.c.t.v.a. et taxe locale d'équipement	59 000,00	55 792,70
1068	excédent capitalisé	171 938,04	171 938,04
13	subventions	57 569,25	5 601,45
16	emprunts	497 317,32	55 000,00
165	cautions	550,00	531,41
040/041	opérations d'ordre et cessions	21 189,93	57 059,93
	Total	948 527,61	345 923,53

En section d'investissement on constate, après avoir inclus le déficit de l'année 2015 d'un montant de 103 592,61 €, un déficit de 317 608,64 €.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif communal 2016 est approuvé à 15 voix pour et 3 abstentions.

b2. compte administratif 2016 du service eau potable– Délibération n°D-2017-9

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du service eau potable.

Le compte administratif 2016 du service eau potable présente en section de fonctionnement 101 465,17 € de recettes pour 71 802,06 € de dépenses. Il permet de dégager un excédent de 29 663,11 €. La section d'investissement, après avoir ajouté le déficit 2015 de 18 443,52 €, présente un déficit de 5 856,59 €.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif 2016 du service d'eau potable est approuvé à l'unanimité.

b3. compte administratif 2016 du service assainissement– Délibération n°D-2017-10

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du service d'assainissement collectif.

Le compte administratif 2016 du service d'assainissement collectif présente en fonctionnement un déficit de 83 272,43 € après avoir ajouté le déficit de 2015 d'un montant de 71 926,01 €. La section d'investissement présente un déficit de 24 270,52 €.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif 2016 du service d'assainissement collectif est approuvé à l'unanimité.

**b4. compte administratif 2016 du lotissement de Roz Ar Ster –
Délibération n°D-2017-11**

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du lotissement Roz Ar Ster.

Ce compte présente pour l'année 2016 une section de fonctionnement excédentaire de 138 341,45 € après avoir ajouté l'excédent de 2015 d'un montant de 138 329,05 €. La section d'investissement présente un excédent de 30 255,08 € après avoir ajouté le déficit 2015 de 96 582,59 €.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif 2016 du lotissement Roz Ar Ster est à 15 voix pour et 3 abstentions.

c. Affectation des résultats 2016 – Délibération n°D-2017-12

Le conseil municipal, après approbation des comptes administratifs 2016, statuant sur les résultats de l'exercice, propose d'affecter au budget primitif 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

➤ **Budget général** :

- La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 295 130,26 € affecté au budget primitif 2017 comme suit :
 - 170 262,92 € au compte 1068, excédent capitalisé,
 - 124 867,34 € en excédent de fonctionnement reporté.
- La section d'investissement : report du déficit de 317 608,64 €.

Approbation à 16 voix pour et 3 abstentions.

➤ **Service d'eau potable** :

- La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 39 093,14 €, affecté au budget primitif 2017 comme suit : 29 663,11 € au compte 1068, excédent capitalisé.
- La section d'investissement est déficitaire de 5 856,59 €.

Approbation à 16 voix pour et 3 abstentions.

➤ **Service d'assainissement collectif** :

- La section de fonctionnement est déficitaire de 83 272,43 €, déficit reporté au budget primitif 2017,
- la section d'investissement est déficitaire de 24 270,52 €.

Approbation à 16 voix pour et 3 abstentions.

➤ **Lotissement résidence Roz ar Ster :**

- la section de fonctionnement est excédentaire de 138 341,45 €, excédent reporté au budget primitif 2017 ;
- la section d'investissement présente un excédent de 30 255,08 € à reporter au budget primitif 2017.

Approbation à 16 voix pour et 3 abstentions.

d. Emprunt pour le budget du lotissement de Roz Ar Ster : renouvellement du prêt relais – Délibération n°D-2017-13

Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée la proposition du Crédit agricole du Finistère pour le rallongement du court terme relais en moyen terme amortissable avec un différé de 24 mois pour la commercialisation du lotissement de Roz Ar Ster et un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné, marge de 0,85 %.

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions :

- décide de solliciter du Crédit agricole du Finistère, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, le rallongement du court terme relais de 500 000 € en moyen terme amortissable dans les conditions précisées ci-dessus, destiné à financer la viabilisation du lotissement de Roz Ar Ster.
- prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Alain PENNOBER, Adjoint au Maire chargé des finances, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2. Travaux : demande de subvention complémentaire pour la rénovation de la salle omnisports – Délibération n°D-2017-14

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D-2016-60 validant le projet de rénovation de la salle omnisports et la demande de subventions,

Par courrier en date du 10 février 2017, Monsieur le Préfet du Finistère présente les conditions d'accès au Fonds de soutien à l'investissement local (F.S.I.L.) pour l'année 2017.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans le cadre des 7 thématiques prioritaires suivantes :

- la rénovation thermique
- la transition énergétique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au vu des travaux envisagés, il s'avère que le projet de rénovation de la salle omnisports est éligible au F.S.I.L. Compte tenu du précédent plan de financement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan modifié suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <ul style="list-style-type: none"> ▪ F.S.I.L. ▪ D.E.T.R. 	800 095,00	17,5 % 50 %	140 016,00 400 000,00
Région			
Département	800 095,00	7,5 %	60 000,00
Autres financements publics : EPCI	800 095,00	5 %	40 005,00
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		80 %	640 021,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20 %	160 074,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100 %	800 095,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement,
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

**3. Cadre de vie : mise en place de convention d'abonnement au marché saisonnier
Délibération n°D-2017-15**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission cadre de vie en date du 7 mars 2017,

Madame Véronique LEBON, Adjointe au Maire chargée du cadre de vie et la vie associative, présente à l'assemblée délibérante le projet de convention d'abonnement pour le marché saisonnier.

Cette convention permettra notamment aux commerçants qui le souhaitent de réserver des emplacements durant une période déterminée et de régler les droits de place au mois par facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention.

4. Voirie :**a. Aménagement vélos et piétons de la route départementale n°61**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur Jean-René LE DONGE, conseiller municipal, demandant un aménagement pour vélos et piétons sur la route départementale n°61, du bourg de la commune jusqu'à Sainte Anne la Palud, avec limitation de vitesse à 70 km/h et un accotement réservé d'1,50 m sur le côté gauche de la route vers Sainte Anne la Palud avec signalisation horizontale.

Après avoir rappelé que la compétence pour aménager cette route était départementale, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'élaboration d'une motion à l'attention du Conseil départemental du Finistère afin que ce projet soit inscrit au prochain contrat de territoire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote la proposition du Maire à 13 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

b. Nom de rues – Délibération n°D-2017-16

Monsieur Pascal BODENAN, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, propose à l'assemblée délibérante de dénommer les rues du lotissement de Roz Ar Ster sous la même appellation de « Résidence de Roz Ar Ster ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

5. Affaire diverses :

En fin de séance, les points suivants sont évoqués :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite en mairie de Monsieur le Sous-Préfet le jeudi 16 mars de 10h à 12h30.

Le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 21h54

La séance du conseil du 13 mars 2017 comprend les délibérations D-2017-7 à D-2017-16.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	
Jeanne HASCOET	Absente	Jean-René LE DONGE	
Annick KERIVEL		Pascale FLOCHLAY	
Régine GERARDI		Anthony L'HOURS	
Béatrice LE BIHAN			